

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-42

présenté par
M. Collard

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La contribution de la France au budget européen est évaluée 19,6 milliards d'euros.

La France se retrouvera donc contributrice nette à concurrence de plus de 6,5 milliards d'euros.

Or, ce « chèque sur retour » n'est pas prévu dans les recettes budgétaires du présent PLF.